

**Question orale M. De Bock : La décision de passer une soixantaine de voiries à 20 km/heure.**

**M. De Bock** souhaiterait obtenir des précisions sur les voiries où la limitation de vitesse à 20 km/heure va être instaurée.

**M. l'Echevin Wyngaard** signale que les éléments de réponse ont déjà été transmis pour une large part, puisque le 26 octobre dernier, tous les conseillers communaux ont reçu par mail une note très complète reprenant la liste des voiries concernées et le timing prévu pour l'instauration du nouveau dispositif.

Ce point a également fait l'objet d'un article dans la dernière édition du magazine « Le Wolvendael ».

**M. De Bock** souhaiterait que ce document lui fût à nouveau communiqué de manière formelle.

**M. Cohen** en fait également la demande.

**M. l'Echevin Wyngaard** transmet immédiatement par mail à MM. De Bock et Cohen la note « Zone de rencontre », approuvée par le Collège il y a deux mois et déjà communiquée précédemment aux membres du Conseil communal.

M. l'Echevin Wyngaard est tout à fait disposé à fournir des réponses complémentaires si, au terme de la lecture de cette note, M. De Bock avait encore besoin d'éclaircissements.